



Absences méthodes jours ouvrables

Par **Sandradradra**, le 17/01/2021 à 19:20

Bonjour , selon la jurisprudence

l'absence doit être calculée à l'horaire réel

j'ai remarqué une irrégularité et aimerait avoir votre avis

je travail tous les jours de la semaine de façon variable.

pour une absence un lundi par ex mon employeur me déduit 7 h

Si j'ai travaillé 34 h dans la semaine il me remet 6 h en heures normales

mais j'ai remarqué que le calcul des absences en jours ouvrés m'était plus favorable .
Notamment sur les absences d'une semaine complète.

puis je demandé cette méthode ?

merci à tous

Par **P.M.**, le 17/01/2021 à 19:39

Bonjour,

Comme je vous l'ai indiqué dans un autre sujet, quelque soit l'absence, elle, doit être calculée en fonction du nombre d'heures ouvrées pour le mois considéré ou du nombre de jours ouvrés si le salarié travail tous les jours le même nombre d'heures et l'on peut se référer à l'[Arrêt de la Cour de Cassation, Chambre sociale, du 11 février 1982, 80-40.359, Publié au bulletin...](#)

Votre salaire mensuel doit être déterminé suivant un certain horaire et si vous effectuez des heures supplémentaires, elles sont calculées à la semaine...